

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du LUNDI 9 JUILLET 2018 à 8h30	Date de convocation : 3 juillet 2018
---	--------------------------------------

Délibération
N°B2018_93

Membres en exercice :	24
Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric MELLET

PRESENTS : Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Roger BRUNEL, Didier CODORNIU, Viviane DURAND, Guillaume HERAS, Michel JAMMES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER,

EXCUSES : Jacques BLAYA, Marc ORTIZ, Magali VERGNES

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

Didier CODORNIU (à partir de la délibération N°B2018_94)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Marie BAT, Alain FABRE, Isabelle HERPE,

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Environnement

OBJET : AGRICULTURE VITICULTURE – Convention de partenariat pour la mise en place du programme « Fruits et Légumes à l'école » entre le Grand Narbonne, la Chambre d'Agriculture de l'Aude et les communes participantes pour l'année scolaire 2018-2019

Depuis 2007, le Grand Narbonne accompagne la mise en place sur son territoire du programme européen « Fruits et Légumes à l'école », anciennement appelé « Un Fruit pour la récré », qui vise à promouvoir la distribution gratuite de fruits et légumes dans les écoles pendant les récréations ou le temps périscolaire.

L'objectif du Grand Narbonne, à travers cette action, est de favoriser la valorisation des productions locales, l'activation de la filière agricole, et le développement des circuits courts, dans une démarche globale de sensibilisation à l'alimentation.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Grand Narbonne Agriculture ».

Depuis de la rentrée scolaire 2016/2017, la mise en place sur le territoire du programme « Fruits et Légumes à l'école » fait l'objet d'un partenariat entre le Grand Narbonne, la Chambre d'Agriculture de l'Aude et les communes volontaires.

N°B2018_93 (2)

Le Grand Narbonne coordonne la mise en place de l'opération avec l'objectif de mettre en synergie les acteurs de la filière fruits et légumes du territoire et de favoriser l'introduction des productions qualitatives locales dans le dispositif, ainsi que leur promotion dans les écoles et les communes. A minima, un fruit ou légume d'origine locale par semaine est proposé toute l'année aux enfants, et jusqu'à 3 lors des périodes les plus propices.

Pour ce faire, le Grand Narbonne missionne la Chambre d'Agriculture pour organiser et animer l'opération auprès des communes volontaires, des fournisseurs et des producteurs locaux. Le coût de cette prestation, d'un montant de 9 720€ HT, est défini dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat qui lie les deux structures et est pris en charge à 80% par des financements Etat dans le cadre de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par le Grand Narbonne, la Chambre d'Agriculture de l'Aude a en charge l'organisation et l'animation du dispositif en assurant notamment :

- la logistique de l'opération avec l'édition d'un calendrier de distribution de fruits, réalisé en concertation avec les grossistes et les producteurs locaux et qui comprendra à minima un produit de provenance locale par semaine ;
- l'organisation de la production locale et la mobilisation des agriculteurs du Grand Narbonne ;
- le suivi du dispositif avec, entre autres, des visites dans les écoles afin de vérifier la qualité et l'origine des fruits, ainsi que son évaluation ;
- ainsi que l'appui à l'organisation de sorties pédagogiques sur les exploitations ;

Les communes concernées assurent le paiement des produits aux fournisseurs de fruits et des animations pédagogiques réalisées par des prestataires extérieurs. Ces dépenses peuvent faire l'objet d'un remboursement au forfait par l'Union Européenne par l'intermédiaire de France Agrimer. De plus, elles mettent à disposition, autant que de besoin, les agents chargés de la distribution.

Dans le cadre de son rôle de coordination du Programme « Fruits et Légumes à l'école », le Grand Narbonne a également organisé en 2018 la première édition du « RDV des Fruits et Légumes ». Cette journée pédagogique a réuni 500 enfants à Amphoralis qui ont pu participer à un spectacle, à un pique-nique avec les fruits et légumes locaux et à des ateliers sur des thèmes variés tels que de la cuisine, l'équilibre alimentaire, la diversité des fruits et légumes, ou encore la préservation de l'environnement. Cette manifestation pourrait être reconduite en 2019.

Pour l'année scolaire 2018-2019, dès le premier trimestre, sont concernées, sauf changement, 16 communes du Grand Narbonne (Bize Minervois, Fleury d'Aude, Leucate, Mailhac, Marcorignan, Mirepeisset, Moussan, Narbonne, Névia, Ouveillan, Pouzols, Saint Marcel sur Aude, Sainte Valière - SIVOS Ventenac-Sainte Valière, Treilles, Ventenac en Minervois - SIVOS Ventenac-Sainte Valière) ; soit 6 900 enfants environ.

D'autres communes, intéressées par les dernières évolutions du dispositif, pourraient l'intégrer en cours d'année scolaire, au second ou au troisième trimestre.

Afin d'organiser les attributions des différents intervenants, il convient de signer une convention.

N°B2018_93 (3)

Vu la délibération N°C142/2016 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne du 30 juin 2016 approuvant la mise en place d'une nouvelle coordination autour du dispositif « Un Fruit pour la récré » à partir de la rentrée scolaire 2016/2017,

Vu la délibération N°B2018_93 du Bureau Communautaire du Grand Narbonne du 09 juillet 2018 approuvant l'avenant à la convention pluriannuelle de partenariat entre le Grand Narbonne et la Chambre d'Agriculture de l'Aude portant sur la mise en œuvre du programme « Grand Narbonne Agriculture »,

Vu la délibération N°C2018_46 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne du 22 mars 2018 adoptant le budget primitif 2018,

Vu en commission 2 le 29 mai 2018,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec la Chambre d'Agriculture de l'Aude et les communes concernées pour la mise en place du programme « fruits et légumes à l'école » sur l'année scolaire 2018-2019, telle que ci-annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Projet de convention

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 11/7/2018
et de sa publication
le : 11/7/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

